

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET : Délégation : Ressources naturelles et risques environnementaux.
Protection de la ressource en eau et prévention des risques environnementaux
Subventions aux associations - Seconde répartition 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de la ressource en eau figurant en annexe du rapport, un montant global de subventions de 58 000 € en fonctionnement et de 8 000 € en investissement ;
- d'attribuer à une association œuvrant dans le domaine de la prévention des risques environnementaux figurant en annexe du rapport, une subvention de 15 000 € en fonctionnement ;
- d'attribuer des participations financières aux structures Air Paca et Cyprès pour un montant total de 85 000 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet ;

Les dépenses globales seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016 sur les chapitres 65 et 204 du budget départemental.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée